

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 FEVRIER 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-02-DEL-041

OBJET: **URBANISME - AVIS** SUR L'ENQUETE **PUBLIQUE AYANT** POUR OBJET LA CONSTRUCTION D'UNE BLANCHISSERIE PAR LA SOCIETE BLANCHISSERIE INTERHOSPITALIE RE DE SAINT **GERMAIN EN** LAYE A CARRIERES-SOUS-POISSY, AVENUE DU PORT

RAPPORTEUR : M. Philippe DA-RIN

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRÉSENTS: 20

VOTANTS: 33

Le jeudi 26 février à 8H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 20 février 2025

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Bérangère VOILLOT

PRÉSENTS: M. Cédric AOUN, M. Philippe DA-RIN, Mme Catherine EVANO, M. Gilles GAILLARD, M. Gil GOMES, M. Fabien TANTI, M. Jonas MAURY, M. Cyrille ARZEL, Mme Christelle DIDIERJEAN, Mme Frédérique MAHER, M. YVON ROSCONVAL, M. Marc FONTAINE, Mme Valérie LENORMAND, M. Fernando MENDES, Mme Bérangère VOILLOT, M. Pascal GILLES, Mme Sophie KERIGNARD, Mme Valérie LEFUEL DUVAL, Mme Elisabete LESSERTEUR, Mme Line WENZEL.

ONT DONNÉ POUVOIR: M. Hakan KARACIGER, M. Christophe MARGAT, Mme Françoise POIRRIER, M. Julien SAUVE, Mme Fabienne TANTI, Mme Mélody SENAT, Mme Amandine BENOIST, M. Florent BEQUIGNON, Mme Paméla BUQUET MAIRE, M. Hassan AHSSAKOU, Mme Souad BENDJEDDOU, Mme Sophie FONTAINE, Mme Anne LAPORTE.

EXCUSÉ(S): M. Hakan KARACIGER, M. Christophe MARGAT, Mme Françoise POIRRIER, M. Julien SAUVE, Mme Fabienne TANTI, Mme Mélody SENAT, Mme Amandine BENOIST, M. Florent BEQUIGNON, Mme Paméla BUQUET MAIRE, M. Hassan AHSSAKOU, Mme Souad BENDJEDDOU, Mme Sophie FONTAINE, Mme Anne LAPORTE.

ABSENT(S):0



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2025 **DÉLIBÉRATION N°2025-02-DEL-041** RAPPORTEUR : **M. Philippe DA-RIN**

OBJET: URBANISME – AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE AYANT POUR OBJET LA CONSTRUCTION D'UNE BLANCHISSERIE PAR LA SOCIETE BLANCHISSERIE INTERHOSPITALIERE DE SAINT GERMAIN EN LAYE A CARRIERES-SOUS-POISSY, AVENUE DU PORT

VU le Code général des collectivités territoriales.

VU Le Code de l'Environnement et notamment ses articles L512-7 à L512-7-7,

VU l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2024,

VU l'avis rendu par la Commission aménagement, travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable dans sa séance 10 février 2025,

CONSIDERANT que La société BLANCHISSERIE INTERHOSPITALIERE DE SAINT GERMAIN EN LAYE a effectué une demande d'enregistrement en vue de construire une blanchisserie située sur le territoire de la commune de Carrières-sous-Poissy, avenue du Port.

CONSIDERANT que le Conseil municipal est appelé à émettre un avis dans le cadre de la consultation du public prescrite par le préfet et se déroulant du 16 janvier 2025 2021 au 13 février 2025 inclus.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré à la majorité, **Pour : Avis favorable : 15** (M. Cédric AOUN, M. Philippe DA-RIN, Mme Catherine EVANO, M. Gilles GAILLARD, M. Gil GOMES, M. Hakan KARACIGER, M. Christophe MARGAT, Mme Françoise POIRRIER, M. Julien SAUVE, M. Fabien TANTI, Mme Fabienne TANTI, M. Jonas MAURY, Mme Mélody SENAT, M. Cyrille ARZEL, Mme Christelle DIDIERJEAN, M). **Avis défavorable : 3** (Mme Frédérique MAHER. Yvon ROSCONVAL, M. Florent BEQUIGNON). **Abstentions : 15** (Mme Amandine BENOIST, Mme Paméla BUQUET MAIRE, M. Marc FONTAINE, Mme Valérie LENORMAND, M. Fernando MENDES, Mme Bérangère VOILLOT, M. Hassan AHSSAKOU, Mme Souad BENDJEDDOU, Mme Sophie FONTAINE, M. Pascal GILLES, Mme Sophie KERIGNARD, Mme Anne LAPORTE, Mme Valérie LEFUEL DUVAL, Mme Elisabete LESSERTEUR, Mme Line WENZEL).

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER}: D'ÉMETTRE un avis favorable sur la construction de la BLANCHISSERIEINTERHOSPITALIERE DE SAINT GERMAIN EN LAYE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine, Pour extrait conforme.

Cédric AOUN

Le Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de sorbit de le des le l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de sorbit de le des le l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de sorbit de le des le l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de sorbit de le l'état (préfecture) et à compter de sa notification, de sorbit de l'état (préfecture) et à compter de sa notification, de sorbit de l'état (préfecture) et à compter de sa notification, de sorbit de l'état (préfecture) et à compter de sa notification, de sorbit de l'état (préfecture) et à compter de sa notification, de sorbit de l'état (préfecture) et à compter de sa notification, de sorbit de l'état (préfecture) et à compter de sa notification, de sorbit de l'état (préfecture) et à compter de sa notification, de sorbit de l'état (préfecture) et à compter de sa notification, de sorbit de l'état (préfecture) et à compter de sa notification, de sorbit de l'état (préfecture) et à compter de sa notification de l'état (préfecture) et à compter de sa notification de l'état (préfecture) et à compter de sa notification de l'état (préfecture) et à compter de sa notification de l'état (préfecture) et à compter de l'état (préfecture) et à l'